



Saison 2021/2022

Station du Sauze
04400 - ENCHASTRAYES
Tel : 04.92.81.32.76
Courriel : lespetitsdiables@orange.fr

Objet : Fiche d'Inscription à la crèche halte-garderie « les Petits Diables »

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande, et nous vous en remercions.

Afin de nous permettre de procéder à l'inscription de votre enfant, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner :

- la fiche d'inscription ci-dessous, dûment renseignée,
- la fiche de renseignements,
- le règlement intérieur signé par vos soins.
- accompagnés d'un chèque d'arrhes s'élevant à 50% du montant de la réservation, libellé au nom du « **TRESOR PUBLIC** »,

Conditions d'accueil :

Nous accueillons les enfants de 09 heures à 17 heures tous les jours, samedis, dimanches et jours fériés compris.

Les arrivées et départs se font aux heures pleines.

Toute heure entamée est due.

Pour le confort de vos petits : N'oubliez pas le repas (à réchauffer) si votre enfant déjeune sur place, ainsi que les couches, lingettes et lait de toilette, une tenue de rechange, des chaussons, et bien sur LE DOUDOU qui lui permettront de se sentir chez lui

ESF, ESI, Jardin des Neiges :

Nous assurons le relais avec ces organismes en fonction des horaires des cours de ski.

Le personnel de la garderie confie l'enfant au moniteur ESF/ESI. Les moniteurs ramènent les enfants à la garderie. Ils sont identifiés par un dossard remis aux parents ou mis à l'enfant à la garderie, dès son départ au cours.

En conséquence, la responsabilité de l'établissement n'est engagée que jusqu'au transfert de l'enfant.

1- TARIFS GARDERIE « LES PETITS DIABLES »

Forfait semaine sur réservation (6 jours)

6 demi-journées de 9h00 à 13h00 ou de 13h00 à 17h00*	130€
6 journées De 9h00 à 17h00	250€

*repas pris avec les parents

Forfait demi- journée sur réservation

forfait demi-journée matin de 9h00 à 13h00	25€
Forfait demi-journée après -midi 13h00 à 17h00*	25€

*repas pris avec les parents

Forfait journée sur réservation

Forfait petite journée (10h00 à 17h00 ou 9h00 à 16h00)	42€
Forfait grande journée (09h00 à 17h00)	45€

TARIF REDUIT FRATRIE : Des réductions sont consenties aux familles (même foyer fiscal)

dont plusieurs enfants (fratries) fréquentent l'établissement sur la même période.

Cette réduction est valable uniquement pour les tarifs mentionnés ci-dessus.

- 15 % pour le 2^{ème} enfant

- 30 % pour le 3^{ème} enfant

La réduction (arrondie à l'euro inférieur) sera appliquée.

2- FORFAITS COMBINÉS AVEC L'ECOLE DU SKI FRANCAIS (ESF)

Payables directement à l'ESF



Vacances de Noël et Février	2021/2022
Forfait 6 jours matin : 2 heures ½ de cours de ski (10 à 12h30) + 4 heures de garderie (12h30 à 16h30)	296 €
Forfait 6 jours l'après-midi : 2 heures de cours de ski (13 à 15h00) + 4 heures de garderie (9h à 13h)	266 €
Forfait 5 jours le matin : 2 heures ½ de cours de ski (10 à 12h30) + 4 heures de garderie (12h30 à 16h30)	281 €
Forfait 5 jours l'après-midi : 2 heures de cours de ski (13 à 15h00) + 4 heures de garderie (9 à 13h)	251 €

Hors Vacances scolaires	2021/2022
Forfait 6 jours le matin : 2 heures de cours de ski (10 à 12h) + 4 heures de garderie (12 à 16h)	266 €
Forfait 5 jours le matin : 2 heures de cours de ski (10 à 12h) + 4 heures de garderie (12 à 16h)	251 €

Tarif soirée « les nocturnes des petits diables »

Forfait de 18 à 22 heures uniquement sur réservation préalable :

Plein tarif	25€
Tarif réduit*	10€

*sur présentation d'un justificatif de cinéma ou de restaurant sur la commune

Une réduction est appliquée sur le **plein tarif** pour les fratries :

-20% pour 2 enfants soit 20€ par enfant

-40% à partir de 3 enfants soit 15€ par enfant

Dates des nocturnes* :

31 décembre 2021, 10 février 2022, 17 février 2022, 24 février 2022, 03 mars 2022,

*planning prévisionnel susceptible d'être modifié (annulation durant la période du couvre-feu)

Tarif résident*

Une réduction de 30% est accordée aux résidents sur les tarifs ci-dessus à l'exception des forfaits ESF et nocturne.

* Les résidents sont les personnes justifiant d'une taxe d'habitation sur la commune et/ou travaillant sur le territoire communal.

Ce tarif est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif (taxe habitation 2020, contrat de travail sur la commune, ...)

